



COMMUNE DE  
**PRESINGE**

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du  
Conseil municipal  
du lundi 7 septembre 2020**  
(no 01)

Sont présents :

**Membres de l'Exécutif**

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

**Conseillers municipaux**

Madame	Marine AYMON
Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Benjamin CHABBEY
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

**Autres**

Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire générale</i>
--------	-----------------	----------------------------

Est absent :

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Conseiller municipal</i>
----------	----------------------	-----------------------------

Public : 3

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 20.01.20
2. Informations sur l'élection d'un président du Conseil municipal et d'un bureau du Conseil municipal
3. Discussion sur le fonctionnement du Conseil municipal et des commissions
4. Droit d'opposition des conseillers municipaux aux décisions du FI
5. Information de la Mairie
6. Propositions individuelles et questions
7. Huis-clos - naturalisation

**M. le Maire** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20 h.

### **1. Approbation du procès-verbal du 20.01.20**

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

### **2. Informations sur l'élection d'un président du Conseil municipal et d'un bureau du Conseil municipal**

Bien que lors de la séance d'installation du Conseil municipal le 2 juin dernier M. le Maire ait annoncé que l'élection d'un président du Conseil à Presinge ne serait pas nécessaire avant 2021, la loi concernant ce changement de pratique a été votée par le Grand Conseil le 26 juin 2020 et, pendant l'été, les services communaux ont été informés de son application immédiate.

Afin de mieux faire comprendre cette importante modification de pratique pour Presinge et trois autres communes genevoises, **M. le Maire** passe une présentation récapitulant les compétences du Conseil exécutif (respectivement Conseil administratif), selon art. 48 de la LAC.

Aujourd'hui, le Conseil municipal de Presinge est composé de 11 membres (pour 725 habitants) et passera à 13 membres lorsque le projet du développement villageois sera réalisé (commune de plus de 1'000 habitants). Afin d'être en conformité avec la nouvelle constitution genevoise, la présidence du Conseil municipal doit être assurée par un membre de celui-ci qui doit être élu pour une année à partir du 1<sup>er</sup> juin. Pour une entrée à la même date, sont également élu-e-s un-e vice-président-e et un-e secrétaire du Bureau.

Concernant l'année en cours, il résulte qu'une élection devra se faire lors de la prochaine séance du Conseil municipal, déjà fixée au 26 octobre, pour une directe entrée en fonction jusqu'au 31 mai 2021. Les tâches du président sont les suivantes :

- convocation du Conseil municipal avec l'ordre du jour établi en accord avec l'Exécutif
- animation de la séance du Conseil
- représentation et rapporteur du Conseil auprès de l'Exécutif
- suivi des dossiers.

Il est convenu que les candidats aux postes de président et de vice-président pour cette première année doivent se faire connaître d'ici au 30 septembre et une liste sera communiquée aux conseillers municipaux d'ici au 12 octobre. Pour la fonction de secrétaire, il est proposé qu'elle soit assurée par la secrétaire communale.

### **3. Discussion sur le fonctionnement du Conseil municipal et des commissions**

**M. le Maire** récapitule le fonctionnement des séances du Conseil municipal (nombre, convocation, obligation de présence, règles de comportement), les compétences de celui-ci et le rôle des commissions permanentes.

Il rappelle que tous les détails se trouvent dans la LAC (Loi sur l'administration des communes), le règlement du Conseil municipal et dans la Constitution genevoise.

### **4. Droit d'opposition des conseillers municipaux aux décisions du FI**

**M. le Maire** donne une rapide explication du système du Fonds Intercommunal (FI) de l'ACG (Association des Communes genevoises) et de la manière dont le Conseil municipal peut exercer son droit d'opposition aux décisions prises pour ce fonds. Le détail de celles qui ont été prises le 24 juin 2020 a été communiqué par courrier électronique et le délai court jusqu'au 12 octobre 2020. Titres des sujets en question :

- octroi, en 2021, par le FI, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000 à chaque nouvelle place de crèche créée ;
- participation du FI au financement 2021 du Bibliobus (Fr. 740'000) ;
- financement 2021, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses (Fr. 1'000'000) ;
- financement 2021, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses (Fr. 300'000) ;
- participation du FI au financement d'investissements informatiques généraux (Fr. 1'000'000) ;
- participation 2021 du FI aux charges de fonctionnement du GIAP (Fr. 7'400'000) ;
- octroi, en 2021, par le FI à la Ville de Genève, d'une subvention en faveur du Grand Théâtre pour ses charges de fonctionnement (Fr. 2'500'000) ;
- participation 2021 du FI au co-financement de la relève sportive (Fr. 450'000) ;
- subvention d'investissement pour la rénovation du stade de Laconnex prélevée sur le budget d'investissement du FI (Fr. 380'000) ;

- constitution d'une enveloppe extraordinaire du FI destinée aux indemnisations dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire Covid-19 (Fr. 150'000) ;
- constitution d'une enveloppe extraordinaire du FI destinée aux indemnisations dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire Covid-19 (Fr. 500'000).

## 5. Informations de la Mairie

### a. Projet de développement villageois

**M. le Maire** est heureux d'annoncer que l'enquête publique pour ce dossier est enfin ouverte et court du 3 septembre au 2 octobre. Cette période sert à recueillir toutes les questions ou les observations du public.

### b. Délibérations futures

Une délibération sera proposée pour valider le dépassement du crédit pour la rénovation du bâtiment de la mairie. Le montant voté par la précédente législature était de Fr. 2,1 mio et les charges supplémentaires sont de Fr. 175'000.-. Elles couvrent des imprévus et suppléments nécessaires (drainage, pompe de relevage, rideau coupe-feu, statique du bâtiment) et représentent 8,3% du montant global.

Une délibération sera également proposée pour une délégation de compétences à l'Exécutif pour la signature de documents authentiques, valable pour la durée de la législature.

Une délibération sera proposée pour valider une augmentation de budget pour la subvention à la mobilité douce. En effet, la demande de subventions pour l'achat d'un vélo à assistance électrique a explosé cette année et le budget de Fr. 3'500.- est largement dépassé. Actuellement, les versements se montent à Fr. 7'000.- et l'Exécutif propose d'augmenter la somme.

### c. Parcelle 1859

Des promoteurs sont venus présenter à l'Exécutif quelques images du projet qu'ils imaginent implanter sur cette parcelle. Leur intention est clairement une rentabilité maximale pour leur plan financier. Il leur a été indiqué que la commune souhaite une unité architecturale au centre du village et refuse les toits plats. M. Mittey informera la commission des bâtiments quand d'autres éléments plus concrets seront soumis.

### d. Eclairage public

Les SIG ont établi leur rapport annuel et il apparaît que la consommation de notre commune est en nette baisse. Les investissements pour l'équipement en LED et pour l'extinction des lampadaires après 22h sont donc payants. Au centre du village, la lumière baisse à 20% et s'intensifie au passage de piétons grâce à des détecteurs. Quelques réglages sont encore à faire, mais l'ensemble est satisfaisant.

### e. GIPE Meinier

M. Blaise Loup est le représentant de Presinge au Conseil et au Comité de la crèche de Meinier jusqu'à la fin de l'année en cours. Il a envoyé un rapport accompagnant l'approbation des comptes 2019 et le budget 2021. L'établissement a bien géré ses dépenses, car Fr. 13'268.- seront ristournés à Presinge, dont le taux d'occupation a été de 5,23 / 6 places. Pour 2021, le budget est en baisse portant le coût à Fr. 28'575.- /place. Pendant la crise du Covid-19 au printemps, la crèche est restée ouverte. À la rentrée, les petits Presingeois occupaient 6,1 / 6 places.

**M. le Maire** remercie M. Loup pour son implication attentive dans le suivi de ce groupement tout au long de son mandat.

### f. Communes-Ecole

Le comité de cette association se réunit trois fois par an et sa prochaine assemblée générale annuelle est fixée au 18.11.20. La commune de Presinge a besoin d'un nouveau représentant pour reprendre la place de M. Durafour, conseiller municipal sortant, dès janvier 2021. M. J-P. Gaillard accepte de reprendre cette fonction et en est vivement remercié par **M. le Maire**.

### g. Manifestations

En raison de la situation sanitaire actuelle, il a été décidé d'annuler plusieurs manifestations ou de ne simplement pas les organiser : Balade transfrontalière, Noël communal, Fête de l'Escalade. Deux concerts classiques sont dus par l'organisateur des années précédentes, mais les modalités sont à discuter.

L'Exécutif a malgré tout fixé la date du repas de Noël des Aînés au 14 décembre qui devra être confirmée en fonction de l'évolution des consignes de sécurité. **M. Beausoleil** demande s'il est prévu d'offrir une compensation, comme cela a été fait pour les jeunes, en cas d'annulation de ce repas. **Mme Spinedi** lui répond positivement.

L'Amicale 1243 maintient les deux soirées prévues : le 31 octobre, soirée de dégustation de vins et le 27 novembre, soupe à la courge.

#### h. Le Nant du Paradis

La prochaine édition du journal communal est prévue dans la première quinzaine d'octobre et le délai pour la remise des textes et des informations au secrétariat de la mairie est le 28 septembre 2020.

#### i. Dépendances de la Ferme Gallay

Ce chantier a subi à la fois une fermeture brutale au printemps due à la crise Covid-19 et des charges imprévues dues à la découverte de terres polluées. Cependant, malgré cette difficulté et le plan sanitaire obligatoire strict, les délais sont respectés. **M. Mittey** suit le dossier de près et confirme que la livraison des lieux à l'automne 2021 est tout à fait réaliste, sauf difficulté majeure bien entendu.

**M. Mittey** ajoute que les  $\frac{3}{4}$  des adjudications sont faites et restent dans le devis général. Il relève l'excellent travail des architectes et souligne la réalisation spectaculaire de la charpente. Il invite les conseillers à s'adresser à lui s'ils sont intéressés à visiter le chantier.

#### j. Projet d'usine de biogaz

Un litige oppose les communes de Presinge, Puplinge et Choulex à l'Etat et au propriétaire terrien depuis un an. Elles ont fait opposition à l'autorisation de construire délivrée pour édifier une usine de biogaz sur une parcelle touchant les trois territoires. L'avancement du dossier est retardé en raison des délais supplémentaires octroyés pendant l'arrêt des institutions pendant le printemps.

#### k. Jetons de présence

**M. le Maire** souhaite officialiser les décisions prises en juin après la séance d'installation du Conseil sur ce sujet. Après discussion, les points suivants sont précisés :

- Les jetons de présence sont mis dans un pot commun pour l'organisation de voyages qui se dérouleront sur deux jours chaque année. Les conseillers ne participant pas aux voyages ne recevront pas de compensations pécuniaires.
- En 2020, aucun voyage n'est organisé en raison de la situation sanitaire due au Covid-19.
- Les sorties sont organisées par le président du Conseil municipal en fonction.
- Lors de la 1<sup>ère</sup> sortie en 2021, le secrétariat est invité par le Conseil municipal. L'Exécutif participe mais à ses frais.
- Lors des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> sorties, l'Exécutif participe également à ses frais.
- Pour le dernier voyage de la législature, les conjoint-e-s sont conviés, à leurs frais, ainsi que les conjoint-e-s de l'Exécutif.

*Ce fonctionnement est approuvé à l'unanimité par le Conseil municipal.*

**M. le Maire** précise que les repas après les séances d'approbation des comptes et d'approbation du budget sont inclus dans le budget de fonctionnement. En revanche, les repas que les commissions peuvent prévoir après leurs séances sont à la charge des conseillers.

#### l. Séances ordinaires du Conseil municipal

Pour le second semestre 2020, l'Exécutif a fixé les dates suivantes :

- |                      |  |       |
|----------------------|--|-------|
| • Mardi 6 octobre :  | commission des finances  | à 18h |
| • Lundi 26 octobre : | séance ordinaire, présentation du budget 2021                  | à 20h |
| • Lundi 9 novembre : | séance ordinaire, approbation du budget 2021, suivi d'un repas | à 19h |
| • Lundi 7 décembre : | séance ordinaire, si nécessaire                                | à 20h |

Les dates des séances pour les prochaines années seront décidées par le président du Conseil municipal, en concertation avec l'Exécutif.

#### m. Procès-verbaux des séances de commissions

**Mme Spinedi** souhaite que les commissions rendent leurs procès-verbaux de séance dans un délai de deux semaines maximum pour permettre de traiter rapidement les dossiers et demande que les conseillers accusent réception des messages qui leur sont envoyés par courriel.

## 6. Propositions individuelles et questions

### a. Commission sociale : demandes de subventions

**M. Rossi**, président de la commission, relate la constatation de la commission sur l'hétérogénéité des demandes réceptionnées, tant sur la forme, le fond et les projets. Pour faciliter les attributions, la commission souhaite que ces demandes soient plus uniformes et qu'une procédure soit établie. Une grille d'analyse est déjà en cours de test.

**Mme Spinedi** confirme qu'un formulaire de demande en ligne sera mis sur le site de la commune en janvier 2021 sur la base d'un document qui reste à adapter. Toutes les associations devront le remplir pour être

éligibles, ce qui permettra de faire une première sélection sur leur réelle motivation. La ligne actuelle est de favoriser les plus petites organisations en distribuant des sommes modestes et de réserver les montants plus importants pour des aides d'urgence (ex : catastrophe naturelle ou épidémie). Toutes les subventions doivent recevoir l'accord de l'Exécutif.

b. Commission des routes

**M. Bongard**, président de la commission, signale qu'une tournée des routes communales a été faite pendant l'été et a fait l'objet d'un procès-verbal. Il annonce qu'une autre séance concernant la problématique des parkings est agendée pour la semaine suivante.

c. Commission école & sport

**Mme Aymon**, présidente de la commission, annonce qu'étant en congé maternité, elle ne convoquera pas de séance, mais qu'elle reste disponible pour l'Exécutif et pour les membres de la commission pour les dossiers à traiter.

## 7. Huis-clos - naturalisation

**M. le Maire** demande au public présent de sortir pour permettre le traitement du point suivant à huis-clos.

*Législature 2020-2025  
Délibération N°01/2020  
Séance du 7 sept. 2020*

### **Délibération Demande de naturalisation**

*Le conseil municipal*

### **DECIDE**

*à la majorité simple*

*par 8 oui, 0 non et 2 abstentions sur 10 CM présents*

- 1. De préavisier favorablement la demande de naturalisation N° 2019.2250.*

La parole n'étant plus demandée, **M. le Maire** lève la séance à 21h15.

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler